

Le Communiqué du Conseil des ministres du 14 février 2018

Le Président Macky SALL a réuni le Conseil des ministres, mercredi 14 février à 10 h, au Palais de la République.

A l'entame de sa communication, le Chef de l'Etat adresse, en ce début de carême, temps de dévotion de partage et de pardon, ses vœux à la communauté chrétienne et sollicite les prières pour la paix, la concorde et la consolidation du dialogue interreligieux.

Appréciant la visite de travail qu'il a effectuée en République islamique de Mauritanie, empreinte de cordialité fraternelle et qui s'est déroulée dans d'excellentes conditions, tant du point de vue de l'accueil que de la conduite des travaux, le Président de la République exprime sa grande satisfaction pour les résultats positifs consignés sur toutes les questions d'intérêt commun, abordées de façon approfondie avec le Président Mohamed Ould Abdel Aziz.

A ce titre, le Président de la République salue la signature de l'Accord de Coopération intergouvernemental portant sur l'exploitation du champ gazier Grand Tortue Ahmeyin, à cheval sur la frontière maritime de nos deux pays, qui traduit la volonté mutuelle d'une collaboration confiante, pouvant servir de modèle d'exploitation apaisée des ressources naturelles au bénéfice des populations.

En outre, le Chef de l'Etat informe que le Président Mohamed Ould Abdel Aziz et lui ont également donné les instructions nécessaires en vue de la conclusion très prochaine des Accords relatifs notamment à la pêche, aux conditions d'entrée et de séjour des ressortissants des deux pays et à la transhumance du bétail.

Enfin, les deux Chefs d'Etat ont décidé de mettre en place un Groupe d'impulsion pour assurer le suivi de la mise en œuvre des Accords entre nos deux pays et le renforcement de la coopération entre le Sénégal et la Mauritanie

Poursuivant sa communication autour du rôle primordial du secteur de la Pêche dans le développement économique et social du Sénégal, le Président

de la République magnifie les efforts considérables consentis, depuis 2012, par l'Etat, avec le soutien de ses partenaires, pour améliorer, de façon significative, la situation économique et sociale des acteurs de la Pêche artisanale, les performances globales et le financement adéquat du secteur.

A ce titre, le Chef de l'Etat exhorte le Gouvernement à assurer la préservation durable des ressources halieutiques par la généralisation des aires marines protégées et la programmation rigoureuse du repos biologique dans l'ensemble des zones de pêche du pays.

En outre, le Président de la République félicite le Ministre de la Pêche et de l'Economie maritime, pour la bonne organisation de la cérémonie de remise de financements aux femmes du secteur, le lancement prochain du Programme de Développement de la Pêche d'un montant de 11 milliards 500 millions de FCFA qui atteste de la relance consolidée du secteur de la pêche. Ainsi, le Chef de l'Etat engage le Ministre de l'Economie maritime à assurer un suivi rigoureux des réalisations prévues pour accroître la génération de revenus et d'emplois dans la Pêche.

Abordant la première semaine nationale de la mère et de l'enfant, le Chef de l'Etat félicite le Ministre de la Santé et de l'Action sociale, ses services concentrés et déconcentrés, et l'ensemble des partenaires de l'Etat du Sénégal pour la réussite totale de l'organisation de cette manifestation et rappelle au Gouvernement la priorité majeure qu'il accorde à la Santé de la Mère et de l'Enfant dans la mise en œuvre de notre politique de Santé.

A cet égard, le Chef de l'Etat exhorte le Gouvernement, en rapport avec les acteurs communautaires à la base notamment les « Bajenu Gox », à poursuivre et amplifier l'efficacité des programmes et actions de lutte contre la mortalité maternelle et infantile, à veiller au déploiement équitable, sur le plan national, des médecins, des gynécologues et des pédiatres, ainsi que des sages-femmes.

Par ailleurs, le Chef de l'Etat demande au Gouvernement de veiller au bon fonctionnement du Centre d'excellence Africain pour la Santé de la Mère et de l'Enfant, ainsi que des établissements publics de santé spécialisés, le Centre

Hospitalier National d'Enfants Albert Royer et l'Hôpital pour Enfants de Diamniadio, notamment.

Le Chef de l'Etat a terminé sa communication sur son agenda diplomatique.

Le Premier ministre a axé sa communication sur les solutions en œuvre dans le cadre de l'approvisionnement en eau potable de la Région de Dakar avant de rendre compte de la coordination de l'activité gouvernementale.

Le Ministre des Affaires étrangères et de Sénégalais de l'Extérieur a fait le point de la situation sous régionale, africaine et internationale.

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Équipement rural a rendu compte du déroulement de la campagne de commercialisation agricole.

Le ministre de l'Économie solidaire et de la Microfinance a rendu compte de l'état d'avancement des projets et programmes du département.

Le ministre auprès du Président de la République chargé du Suivi du PSE a fait le point des projets et réformes.

Au titre des textes législatifs et réglementaires, le Conseil a examiné et adopté :

- Le projet de décret portant création et fixant le régime du Diplôme d'Études spécialisées (DES) en Sciences de la santé dans les Établissements d'Enseignement supérieur du Sénégal.

Au titre des mesures individuelles, le Président de la République a pris les décisions suivantes :

- Monsieur Cheikh NIANG, Conseiller des Affaires étrangères principal, précédemment Ambassadeur du Sénégal au Japon, est nommé Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Représentant permanent de la République du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, en remplacement de Monsieur Fodé SECK, appelé à d'autres fonctions ;

- Monsieur Vincent BADJI, Conseiller des Affaires étrangères principal, précédemment Ambassadeur du Sénégal en République du Cameroun, est

nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Sénégal près le Saint-Siège, avec résidence à Rome, en remplacement de Monsieur Léopold DIOUF ;

- Monsieur Birame Mbagnick DIAGNE, Conseiller des Affaires étrangères principal, précédemment Ministre-conseiller à l'Ambassade du Sénégal au Royaume d'Arabie Saoudite, est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Sénégal auprès de de Son Excellence Monsieur Ibrahim Boubacar KEITA, Président de la République du Mali, avec résidence à Bamako, en remplacement de Monsieur Assane NDOYE ;

- Monsieur Fodé SECK, Conseiller des Affaires étrangères principal, de Classe exceptionnelle, précédemment Ambassadeur, Représentant permanent du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, est nommé Secrétaire exécutif du Secrétariat permanent Sénégal-gambien, en remplacement de Monsieur Paul BADJI ;

- Monsieur Yoro Moussa DIALLO, Magistrat, est nommé Secrétaire général du ministère de la Communication, des Télécommunications, des Postes et de l'Economie numérique ;

- Monsieur Alassane MBENGUE, Administrateur civil, précédemment Directeur de Cabinet du Ministre de la Santé et de l'Action sociale, est nommé Secrétaire général dudit ministère, en remplacement de Monsieur Ibrahima WONE ;

- Monsieur Abou Moubarak LO, Ingénieur Statisticien-Economiste, est nommé Directeur général du Bureau de Prospective économique (BEP) à la Primature ;

- Monsieur Doudou Sarr NIANG, titulaire d'un Master en Science Politique est nommé Directeur général du Bureau de l'Information gouvernementale (BIG) à la Primature ;
- Monsieur Alioune SARR, titulaire d'une Maitrise en Sciences économiques, est nommé Directeur de la Protection de l'Enfance au ministère de la Bonne Gouvernance et de la Protection de l'Enfance.

Le Secrétaire général du Gouvernement,

Porte-parole